



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la réduction de la pauvreté

Troisième session
29 novembre-1^{er} décembre 2006
Bangkok

**RENFORCEMENT DES CAPACITÉS STATISTIQUES NATIONALES PAR
LA PROMOTION DE LA SÉRIE DE RECENSEMENTS DE LA
POPULATION ET DE L'HABITAT 2010**

(Point 6 de l'ordre du jour provisoire)

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le présent document contient le projet de proposition de programme régional de recensements pour les pays de l'Asie et du Pacifique qui s'inscrit dans l'action entreprise par la CESAP pour promouvoir le renforcement des capacités nationales dans la région en s'appuyant sur le Programme mondial de recensements de la population et du logement de 2010. Ce programme s'inspire des recommandations de la réunion d'experts sur les recensements de 2004 et se fonde sur les résultats d'une enquête de méta-information de 2005 sur les pratiques et plans de recensements de la population et de l'habitat dans les pays membres. Il prend également appui sur les expériences et sur le plan stratégique de la Division de statistique de la CESAP.

Le programme régional proposé est axé sur trois domaines prioritaires et vise à: 1) promouvoir les principes et recommandations mondiaux; 2) soutenir l'utilisation des recensements pour mesurer les problèmes émergents; 3) faciliter l'utilisation efficace des systèmes d'information géographique et des technologies de l'information dans les opérations de recensement, les analyses et la diffusion des données. Les activités concrètes du programme seront conçues et exécutées en consultation et collaboration étroites avec les bureaux nationaux de statistique et d'autres parties prenantes, en partenariat et coordination avec les organisations sous-régionales, régionales et internationales pertinentes.

La proposition sera examinée à la réunion d'experts consacrée à un programme régional de recensements qui se tiendra les 27 et 28 novembre 2006, puis finalisée selon les recommandations du groupe d'experts. Un soutien financier sera recherché pour l'exécution du programme proposé.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. IMPORTANCE DE LA SÉRIE MONDIALE DE RECENSEMENTS DE 2010.....	1
II. UN PROGRAMME RÉGIONAL DE RECENSEMENTS AXÉ SUR LES PAYS	2
A. Réunion d'experts sur les recensements de la population et de l'habitat	3
B. Enquête de méta-information de 2005	4
C. Principes directeurs de la CESAP	5
III. PROMOTION DES PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS MONDIAUX	7
IV. COLLECTE DE DONNÉES DE RECENSEMENT SUR LES PROBLÈMES ÉMERGENTS	7
A. Amélioration des statistiques du handicap	8
B. Comprendre les migrations internationales	11
V. SOUTIEN EN FAVEUR D'UNE UTILISATION EFFICACE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	15
VI. CONCLUSION	17
Annexe. Résolution 2005/13 du Conseil économique et social.....	18

I. IMPORTANCE DE LA SÉRIE MONDIALE DE RECENSEMENTS DE 2010

1. Les recensements de la population et du logement constituent une source essentielle de données pour la planification du développement. Ces données servent aussi à suivre l'évolution des problèmes démographiques, des tendances, des politiques et des programmes socioéconomiques et environnementaux. Beaucoup de pays en développement ne disposant pas d'une documentation administrative adéquate et d'un système d'enregistrement des données d'état civil, les recensements représentent souvent la seule possibilité, au cours d'une décennie donnée, de collecter des informations de base sur la composition, les caractéristiques ainsi que l'évolution de toute une population.
2. Outre qu'ils fournissent des statistiques sur des zones locales et sur de petits groupes de population qui sont essentielles pour la planification dans les secteurs public et privé, ces recensements font partie intégrante de tout système statistique national fonctionnel. Les statistiques sont utilisées comme repères pour des compilations ou comme base de sondage pour les enquêtes qui sont des méthodes indispensables pour toute collecte rationnelle et fiable de données. L'organisation de recensements nécessitant une grande variété de compétences et de moyens, ces opérations sont une occasion unique de développer les capacités statistiques nationales de façon durable.
3. La série mondiale de recensements de 2010 est probablement la seule occasion la plus importante d'améliorer la qualité et la disponibilité des données requises pour suivre la réalisation des objectifs et des cibles du Millénaire pour le développement, à la fois directement en fournissant des décomptes pertinents de population (dénominateurs) et autres informations (alphabétisme, emploi, mortalité et accès à l'eau et hygiène) et indirectement en constituant une base de sondage plus exacte utilisable pour les enquêtes sur les ménages. Le Plan d'action de Marrakech pour les statistiques¹ englobe les préparatifs de la série de recensements de 2010 qui constituent l'une des six actions coordonnées nécessaires pour améliorer les statistiques aux niveaux national et international.
4. Reconnaissant l'importance et la pertinence primordiales de la série mondiale de recensements de 2010, le Conseil économique et social dans sa résolution de 2005/13 en date du 22 juillet 2005 (voir annexe), invitait instamment les États Membres à effectuer un recensement de la population et de l'habitat et à en diffuser les résultats. Il priait également le Secrétaire général d'exécuter le Programme mondial de recensements de la population et du logement de 2010.
5. À sa trente-sixième session tenue à New York en mars 2005, la Commission de statistique a demandé qu'au cours de l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et du logement de 2010, la stratégie d'ensemble s'articule dans toute la mesure du possible autour d'arrangements régionaux, ces derniers constituant un cadre souple pour élaborer des statistiques

¹ Banque mondiale, *Plan d'action de Marrakech pour les statistiques: de meilleures données pour de meilleurs résultats: Plan d'action pour améliorer les statistiques de développement*, document présenté à la deuxième table ronde internationale sur la gestion des résultats du développement (4-5 février 2004, Marrakech (Maroc)) (accessible en ligne à www.worldbank.org).

comparables au niveau régional, pour mettre en commun le savoir et les ressources et pour prendre en compte les questions ayant une pertinence régionale². La Commission s'est félicitée de la création du Fonds d'affectation spéciale pour les recensements de la population et de l'habitat, dont la Division de statistique de l'ONU assure la coordination, qui serait utilisé, en fonction des besoins régionaux, pour combler les écarts entre les bureaux nationaux de statistique afin de leur permettre d'échanger des ressources et de se soutenir mutuellement.

6. Selon les informations dont dispose le secrétariat, au 25 octobre 2006, 43 des 58 membres et membres associés de la CESAP prévoient d'effectuer un recensement de la population et de l'habitat au cours de la période 2008-2014. Six autres pays ont effectué un recensement depuis 2005³.

7. En conséquence, la Division de statistique de la CESAP propose un programme régional de recensements pour les pays de l'Asie et du Pacifique dans le cadre de l'action d'ensemble de la Commission pour promouvoir le renforcement des capacités statistiques nationales dans la région. Cette proposition, décrite ci-dessous, fera l'objet d'un examen par des experts nationaux de la région lors d'une réunion qui se tiendra à Bangkok les 27 et 28 novembre 2006. Elle sera finalisée sur la base des recommandations de cette réunion. Un soutien financier sera recherché pour l'exécution du programme régional.

8. En attendant que des activités concrètes et des plans d'exécution soient formulés, le secrétariat de la CESAP souhaite obtenir les réactions et les recommandations du Comité, s'agissant en particulier de la stratégie et des priorités proposées, afin que le programme régional de recensements soit pleinement pertinent et ait l'impact voulu.

II. UN PROGRAMME RÉGIONAL DE RECENSEMENTS AXÉ SUR LES PAYS

9. En élaborant le programme régional de recensements, la Division de statistique de la CESAP s'est efforcée de déterminer et de prendre en compte les défis régionaux particuliers et les besoins des pays en organisant une réunion d'experts et en effectuant une enquête de méta-information. La Division a également évalué son propre rôle unique de passerelle entre les systèmes statistiques nationaux et la communauté statistique internationale. Cela a consisté pour elle à évaluer ses récentes activités programmatiques et à formuler un ensemble de principes directeurs pour permettre de dégager des priorités stratégiques claires et de mettre au point des activités programmatiques appropriées.

² Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 2005, Supplément n° 4 (E/2005/24), chap. IV, sect. A, par. 12.

³ Selon les informations disponibles sur le site Web de la Division de statistique de l'ONU <http://unstats.un.org/unsd/demographic/sources/census/censusdates.htm> et les sites Web des bureaux nationaux de statistique de la région (voir site Web de la CESAP <http://www.unescap.org/stat/nsos.asp>).

A. Réunion d'experts sur les recensements de la population et de l'habitat

10. En décembre 2004, la Division de statistique de la CESAP a organisé une réunion d'experts venus d'agences nationales et internationales de statistique. Les participants à la réunion ont encouragé la CESAP à mettre en place un programme régional de recensements axé sur les pays pour traiter des questions régionales particulières tout en appuyant et complétant le Programme mondial de recensements de la population et du logement de 2010. Ils ont cerné quatre domaines d'action prioritaires⁴.

a) *Planification et financement des recensements.* Les participants à la réunion d'experts ont reconnu que, si les recensements étaient la responsabilité des gouvernements nationaux, les pays en difficulté et les petites nations n'avaient souvent pas les moyens de procéder à des recensements réguliers faute de ressources ou de compétences. Ils ont appelé la communauté internationale et les organismes d'aide à fournir une assistance à ces pays. Ils ont également suggéré que la CESAP, la Division de statistique de l'ONU, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), entre autres, organisent une campagne de promotion pour aider les bureaux nationaux de statistique à sensibiliser les gouvernements à la valeur des recensements. Cette campagne devrait également faire ressortir l'importance d'une législation appropriée pour les statistiques ce qui est essentiel pour la planification des recensements et pour obtenir des ressources supplémentaires pour en assurer le financement;

b) *Utilisation des recensements pour la mesure des problèmes émergents.* Les experts ont reconnu que les recensements permettaient d'obtenir des repères importants pour évaluer de nombreux problèmes sociaux et démographiques et étaient souvent le seul moyen de saisir des événements rares et leurs caractéristiques qui échappaient souvent aux enquêtes par sondage. Les problèmes émergents auxquels s'applique tout particulièrement cette approche sont le vieillissement, les migrations et la santé. Ils ont discuté à la fois du potentiel et des limites des recensements pour collecter des informations sur les problèmes nouveaux et émergents. Ils se sont tout particulièrement intéressés à l'élaboration d'une base de savoir empirique sur ces questions pour économiser des ressources;

c) *Utilisation efficace des technologies de l'information (TI) et des systèmes d'information géographique (SIG).* Les experts ont longuement discuté de l'utilisation des TI et des SIG. Ils ont souligné que l'utilisation de ces derniers était un moyen éprouvé et fiable pour la cartographie des recensements et la diffusion des produits. Malheureusement, l'utilisation des SIG et d'autres nouvelles technologies de collecte de données était onéreuse et nécessitait des infrastructures plus sophistiquées que celles que l'on trouvait dans beaucoup de pays en développement de la région. Ils ont souligné le rôle important joué par la CESAP pour faciliter les échanges de données d'expérience entre experts nationaux et internationaux sur l'utilisation des TI à toutes les étapes d'un recensement. Ces étapes comprenaient la collecte, le traitement et la diffusion des données ainsi que la gestion et la planification des recensements. Dès qu'une base de savoir sur l'utilisation des applications des TI aux recensements est constituée dans les bureaux nationaux de statistique, elle peut s'étendre à d'autres enquêtes et des

⁴ Le rapport de la Réunion d'experts est accessible sur le site de la CESAP http://www.unescap.org/stat/meet/census2004/census2004_report.pdf.

synergies peuvent se créer avec d'autres organismes gouvernementaux. Ceci pourrait constituer une nouvelle base de TI pour gérer l'ensemble du système statistique national;

d) *Analyse, diffusion et utilisation des données*. Les experts ont souligné la nécessité de créer des conditions pour une large utilisation des données de recensement dans la planification et le développement nationaux. Il s'agissait notamment d'utiliser ces données pour des estimations aréolaires à l'intention des administrations locales sans violation de la confidentialité. Ils ont également évoqué la nécessité de renforcer les capacités dans l'analyse statistique et l'élaboration de stratégies de diffusion des données de recensement.

11. Les experts ont également reconnu l'importance qu'il y avait à contribuer à la révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat*⁵. Se fondant sur l'expérience et les besoins régionaux, ils se sont attachés à passer en revue les principes et recommandations concernant a) les caractéristiques des migrations géographiques et des migrations internes; b) l'utilisation des produits et données de recensement; c) les caractéristiques démographiques et sociales et caractéristiques du handicap; et d) les liens entre les recensements de la population et de l'habitation et d'autres activités statistiques⁶.

12. Au cours des discussions, les participants ont explicitement reconnu que le handicap était un problème important pour la région de l'Asie et du Pacifique et recommandé que la méthodologie de collecte des données sur le handicap soit mise à jour selon la *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé* (CIF) de l'Organisation mondiale de la santé (OMS)⁷.

13. Les participants ont également souligné l'importance de la mesure des migrations internes et internationales au moyen des recensements et demandé que des indications plus claires et plus uniformes figurent dans les principes et les recommandations mondiaux. Ils ont déclaré avoir besoin d'indications supplémentaires quant à la manière d'inclure les sous-groupes de population d'accès difficile, y compris les migrants en situation irrégulière.

B. Enquête de méta-information de 2005

14. D'avril à juin 2005, la Division de statistique de la CESAP a procédé à une enquête de méta-information sur l'expérience accumulée par les pays de la région et leurs plans de recensement de la population et du logement, comme l'a recommandé le groupe d'experts⁸. Les résultats de l'enquête provenant de 28 pays ont été mis en tableaux, analysés et partagés avec d'autres agences statistiques

⁵ Publication des Nations Unies, n° de vente E.98.XVII.8.

⁶ À la suite de la réunion d'experts, le secrétariat de la CESAP a participé à la révision des *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat* en mettant l'accent sur l'utilisation des TI et des SIG.

⁷ Organisation mondiale de la santé, *Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé* (Organisation mondiale de la santé, Genève, 2001).

⁸ Le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (SCP) a effectué une enquête similaire dans la sous-région du Pacifique. Ses résultats sont intégrés aux recommandations et au programme d'appui mondiaux concernant les recensements.

internationales à la réunion du groupe d'experts chargé de préparer le Programme de recensements de la population et de l'habitat de 2010, tenue à New York du 22 au 26 août 2005⁹.

15. L'enquête de méta-information a permis de relever les difficultés auxquelles se sont heurtés les pays lors de la série de recensements de 2000. Elle a également permis de dégager les compétences disponibles en matière de recensement national dans près de 30 domaines, allant de la rédaction de lois sur les recensements, à l'utilisation du système de positionnement universel (GPS) et aux techniques SIG, en passant par les stratégies de diffusion, et l'évaluation des recensements. Les résultats de l'enquête ont fait apparaître que beaucoup de pays avait besoin de financements, mais aussi de soutien pour utiliser les TI dans les opérations de recensement ainsi que pour analyses et la diffusion des données.

C. Principes directeurs de la CESAP

16. Outre les recommandations du groupe d'experts chargé de préparer les recensements de la population et du logement et les résultats de l'enquête de métadonnées, les principes suivants ont guidé la formulation du programme régional proposé:

a) *Faire des recensements une priorité stratégique:* les recensements offrant une occasion unique de renforcer les capacités statistiques nationales et étant donné l'importance de la série mondiale de 2010 pour améliorer les données ayant un rapport avec les objectifs du Millénaire pour le développement, la Division de statistique de la CESAP devrait placer le soutien à la série des recensements de 2010 au centre de ses activités de coopération technique au cours des cinq prochaines années au moins. Comme le secrétariat dispose de ressources limitées, ce programme de travail devrait porter sur un petit nombre d'activités de renforcement des capacités, conçu pour compléter les initiatives mondiales et régionales en place et susceptible d'avoir un impact durable et fort dans les pays de la région¹⁰;

b) *Promouvoir des normes internationales tout en prenant en compte les besoins régionaux:* la CESAP servant de passerelle entre les systèmes statistiques nationaux et la communauté statistique internationale, la Division de statistique devrait continuer de s'efforcer de faciliter l'élaboration de normes internationales et de promouvoir leur application. Chaque fois que nécessaire, le secrétariat peut contribuer à introduire une perspective régionale, et intégrer les besoins régionaux particuliers au processus de promotion des normes internationales. Il devrait en particulier se focaliser sur les problèmes émergents ayant une forte pertinence pratique et sur les domaines où le travail d'élaboration de normes internationales pour les statistiques n'est pas terminé;

⁹ Pour plus d'information, voir CESAP, «The way to the 2010 round of censuses in Asia and the Pacific» (accessible à http://unstats.un.org/unsd/demographic/meetings/egm/CensusEGM05/docs/AC104_6.pdf).

¹⁰ La CESAP n'étant pas un organisme de financement, elle devrait cibler son programme de travail sur certaines activités techniques tout en encourageant d'autres donateurs internationaux et bilatéraux à s'occuper directement des questions de financement comme l'ont demandé les pays à la réunion d'experts de 2004.

c) *Adopter une approche intégrée pour un impact maximal:* pour avoir un impact réel dans les pays de la région, le programme régional de recensements doit combiner les éléments suivants: i) activités de promotion et de sensibilisation; ii) élaboration de directives régionales pertinentes et iii) formations ciblées, services consultatifs et mise au point d'outils de gestion du savoir. Ces outils devraient comprendre des réseaux régionaux d'experts locaux et la facilitation de la coopération entre les pays de la région. En adoptant cette approche intégrée, l'action du secrétariat a plus de chance d'avoir un impact durable et fort;

d) *Utiliser les points forts et les avantages comparatifs de la CESAP:* les activités de la CESAP pour le renforcement des capacités statistiques ont pour objectif un programme axé sur les pays, élaboré et exécuté en consultation et en coopération avec les offices statistiques et d'autres parties prenantes nationales, en partenariat avec les organisations sous-régionales et internationales pertinentes. Toutefois, il est également impératif que les plans stratégiques pour les activités programmatiques se concentrent sur les domaines où la CESAP a un avantage comparatif. Il faut que les activités portent sur des domaines où la CESAP est susceptible de développer des capacités internes adéquates et d'établir des liens solides avec d'autres experts et acteurs nationaux et régionaux pour des initiatives continues et durables.

17. Partant de ces considérations, la Division de statistique de la CESAP propose de focaliser le programme régional de recensements sur trois domaines prioritaires:

a) Promotion des principes et recommandations mondiaux concernant la série de recensements de 2010¹¹;

b) Appui en faveur de l'utilisation des recensements pour mesurer les problèmes émergents, en particulier ceux concernant le handicap et les migrations;

c) Facilitation de l'application des TI et des SIG aux opérations de recensement, ainsi que de l'analyse et la diffusion des données.

18. En élaborant les activités de projet, la CESAP coordonnera ses activités et coopérera avec les autres organisations de la région afin d'éviter les doublons et d'accroître l'efficacité d'ensemble du programme. Reconnaissant que la Commission économique pour l'Europe (CEE), le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (SCP) et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ont tous des plans pour fournir une assistance technique aux fins de recensement dans des zones géographiques qui correspondent en gros aux sous-régions de la CESAP¹², le secrétariat de la Commission va donc formuler un plan stratégique portant spécifiquement sur les pays et les thèmes qui ne sont pas couverts par ces agences partenaires et d'autres. L'institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) servira, comme toujours, de centre de formation statistique de la CESAP.

¹¹ Nations Unies, *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, Révision 2* (à paraître), (Nations Unies, New York, 2006).

¹² La CEE dans le Programme spécial pour les économies des pays d'Asie centrale (SPECA), le SPC dans le Pacifique et l'ASEAN dans ses pays membres.

III. PROMOTION DES PRINCIPES ET RECOMMANDATIONS MONDIAUX

19. Ce volet du programme régional de recensements vise à promouvoir entre les pays de la région les futurs *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat (révision 2)*, révisés et mis à jour dans le cadre du programme de recensements de la population et de l'habitat de 2010, à l'initiative de la Division de statistique de l'ONU par un processus consultatif international. Les *Principes et recommandations* donnent des indications aux pays pour la planification des recensements, leur conduite et la diffusion des données. Ce programme devrait contribuer à améliorer la disponibilité et la comparabilité des statistiques nationales provenant des recensements.

20. Cet élément de programme sera directement lié aux activités du Programme de recensements mondial et réalisé en collaboration avec la Division de statistique de l'ONU, le FNUAP, les bureaux nationaux de statistique et autres partenaires de la région. Ses objectifs concrets sont a) de sensibiliser les parties prenantes nationales aux principes et recommandations mondiaux, de les leur faire comprendre et b) de renforcer les capacités techniques nationales pour appliquer les normes internationales et les adapter le cas échéant aux besoins nationaux ou régionaux.

21. Les principales activités pourraient comprendre:

a) Un atelier régional (prévu à titre indicatif en mars 2007), organisé conjointement par la Division de statistique de l'ONU et le secrétariat de la CESAP pour introduire les principes et recommandations mondiaux révisés, discuter de leur pertinence pour la région et déterminer les domaines où les pays pourraient avoir besoin d'un soutien technique supplémentaire pour la mise en œuvre;

b) Des stages de formation ISAP ciblés conformément aux recommandations de l'atelier régional;

c) Services fournis par le Conseiller régional de la CESAP pour les statistiques et d'autres experts locaux à la demande des membres et membres associés de la CESAP;

d) Création, dans le cadre de l'atelier régional, d'un forum et d'un réseau régionaux d'experts de la région qui pourrait ainsi échanger savoir et compétences grâce à un groupe de travail en ligne ou un bulletin d'information sur les recensements.

22. Le Fonds d'affectation spécial pour les recensements de la population et de l'habitat, dont la coordination est assurée par la Division de statistique de l'ONU, est une source de financement possible.

IV. COLLECTE DE DONNÉES DE RECENSEMENT SUR LES PROBLÈMES ÉMERGENTS

23. Suite aux recommandations de la réunion d'experts concernant un programme régional de recensements et partant des initiative mondiales en cours et des activités programmatiques de la CESAP, cet élément du programme portera sur l'amélioration des statistiques du handicap et des

migrations internationales pendant la série de recensements de 2010. Il répond à la nécessité urgente de disposer de meilleures données sur le handicap et les migrations et vise à intégrer la collecte des données de recensement à un futur système d'information nationale dans chaque domaine.

A. Amélioration des statistiques du handicap

1. Initiative de la CESAP pour améliorer les statistiques du handicap

24. Dans sa résolution 58/4 en date du 22 mai 2002, la Commission a proclamé la prolongation de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (1993-2002) pour 10 ans supplémentaires (2003-2012) à la suite de quoi s'est tenue la Réunion intergouvernementale de haut niveau pour la clôture de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (1993-2002), au Japon en octobre 2002, qui a adopté le Cadre régional d'action de Biwako pour une société intégrée, sans obstacles est fondé sur le respect des droits des personnes handicapées de l'Asie et du Pacifique¹³. L'un des problèmes critiques mis en évidence dans le Cadre de Biwako était la médiocrité des statistiques du handicap dans les pays membres et membres associés de la CESAP avec pour conséquence, dans de nombreux pays de la région, des politiques publiques inadéquates en faveur des personnes handicapées. De plus, le Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale globale intégrée pour la protection et la promotion des droits et de la dignité des personnes handicapées, établi par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/168, en date du 19 décembre 2001, a récemment finalisé le texte d'un projet de convention sur les droits des personnes handicapées¹⁴. L'article 31 du projet appelle les États Parties à recueillir des informations appropriées, y compris des données statistiques et résultats de recherche.

25. Beaucoup de pays de la région de l'Asie et du Pacifique ne collectent pas actuellement d'information sur les personnes handicapées dans le cadre de leurs programmes réguliers de recensements et d'enquêtes. Les données existantes ne reflètent pas toute l'ampleur du problème ni ne permettent de se rendre vraiment compte des besoins réels de la population en question. En outre, il est difficile de comparer les statistiques du handicap de différents pays étant donné la grande disparité entre les normes, méthodologies et définitions utilisées. Beaucoup d'offices statistiques nationaux n'ont pas encore les capacités techniques nécessaires pour satisfaire aux normes internationales de collecte de données sur l'invalidité ou pour analyser et diffuser comme il convient les résultats aux utilisateurs.

26. La série de recensements de 2010 est une occasion unique de combler le déficit d'information et de remédier aux carences techniques dans la collecte et l'analyse des statistiques sur les personnes handicapées. Les recensements de population peuvent aussi servir de base à des enquêtes sur l'invalidité en vue de collecter des statistiques plus détaillées pour l'élaboration et de l'évaluation de politiques reposant sur des données factuelles.

¹³ Voir la résolution 59/3 de la Commission en date du 4 septembre 2003 (pour le texte du Cadre d'action de Biwako, voir E/ESCAP/APDDP/4/Rev.1).

¹⁴ Voir A/AC.265/2006/4.

27. En collaboration avec l'OMS et le Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités et des partenaires nationaux, le secrétariat de la CESAP a mis en œuvre avec succès un projet d'amélioration des statistiques et de la mesure du handicap à l'appui du Cadre de Biwako, au cours de la période 2004-2006. Ce projet avait pour but d'harmoniser les conceptions et approches standard utilisées pour mesurer l'invalidité. En créant un forum régional, en organisant des ateliers régionaux, en procédant à des tests pilotes sur les questionnaires standardisés et les analyses des résultats et en élaborant un manuel de formation, ce projet a permis de susciter l'intérêt et d'inciter les pays visés à incorporer la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF) à la collecte régulière des données statistiques sur les personnes handicapées. En collaborant étroitement avec le Groupe de Washington, il a également contribué à l'élaboration de recommandations mondiales sur la collecte des données de recensement sur les personnes handicapées.

28. Les pays participants à l'exécution du projet ont vivement ressenti la nécessité de continuer de promouvoir la démarche de la CIF dans la région et de développer leurs capacités nationales pour sa mise en œuvre. En particulier, les pays ont souligné l'importance qu'il y avait à sensibiliser davantage toutes les parties prenantes nationales (y compris les professionnels de la santé et les décideurs) aux avantages de la CIF et la nécessité urgente d'instaurer des normes régionales pour la collecte des données sur les personnes handicapées afin que les recensements et enquêtes soient comparables d'un pays à l'autre.

29. Les pays participants ont également souligné la nécessité a) d'organiser des formations régionales et nationales sur les normes CIF afin d'atteindre une plus grande variété d'acteurs nationaux; b) de procéder à des tests pilotes supplémentaires sur les séries de questions proposées pour les recensements et les enquêtes, étant donné les lacunes méthodologiques apparues dans les études pilotes précédentes; et c) de fournir une assistance technique par des services consultatifs et une coopération entre pays pour la mise au point et l'exécution d'activités de collecte de données en appliquant la méthode CIF.

2. L'invalidité et la série de recensements de 2010

30. Pour relever ces défis, le secrétariat de la CESAP a mis au point un projet de suivi pour la période 2007-2008. Ce projet vise à étendre la portée du projet 2004-2006 sur l'invalidité, en le reliant directement au programme régional de recensements, et à promouvoir l'élaboration de recommandations régionales par des études pilotes élargies et l'analyse des résultats, et à renforcer les capacités techniques nationales par une formation et des services consultatifs ciblés ainsi que la gestion du savoir.

31. Après le succès du modèle du projet précédent sur l'invalidité, le projet proposé comprend un mélange stratégique d'activités:

a) *Essais pilotes et analyse.* Tests des questionnaires proposés dans certains pays où des directives et des objectifs pour des tests pilotes seront élaborés au cours d'un atelier précédant l'étude

pilote avec certains pays et organisations partenaires. L'analyse des résultats de ces tests sera effectuée conjointement avec des experts nationaux et les conclusions seront communiquées à des experts régionaux et internationaux sous forme d'un rapport régional, ce qui permettra d'améliorer les capacités techniques nationales d'analyse et de diffusion des données relatives à l'invalidité;

b) *Recommandations régionales.* Des recommandations régionales pour des séries de questions standardisées sur l'invalidité aux fins de recensement et d'enquête seront formulées à partir de l'analyse des résultats des tests pilotes et de l'atelier postérieur à l'étude pilote;

c) *Sensibilisation et formation.* Les ateliers régionaux et sous-régionaux seront complétés par des formations dans les pays afin d'atteindre un large éventail d'acteurs nationaux;

d) *Services consultatifs.* Des missions consultatives couvriront toute la gamme des services qui comprennent l'appui aux pays pour collecter des données sur l'invalidité conformément aux normes CIF, effectuer des études pilotes, analyser les résultats de ces études et organiser des ateliers de formation. Ces missions seront organisées en fonction des besoins exprimés spécifiquement par les pays participants et viseront les pays sur le point de procéder à des recensements de population;

e) *Gestion du savoir.* Pour améliorer la qualité de la formation et faciliter les études indépendantes, une version interactive sur cédérom du manuel de formation de statistique CESAP/OMS va être mise au point. Un site Web sur la mesure du handicap, sur la collecte et l'analyse des données pertinentes complétera les activités de formation grâce à des références supplémentaires très utiles, des exemples de meilleures pratiques et autres informations générales sur le projet;

f) *Réseau régional.* Un réseau régional d'experts en statistiques du handicap sera créé pour stimuler la coopération Sud-Sud afin d'atteindre les objectifs du projet et de recenser des candidats potentiels pour les services consultatifs.

32. Le projet ciblera certains pays ayant prévu d'inclure des questions sur l'invalidité dans les prochains recensements et portera sur toutes les catégories de pays entrant dans la catégorie des pays prioritaires de la CESAP pour la coopération technique. Toutefois, c'est l'effet de «contagion» du projet qui permettra d'en étendre l'influence et les implications dans la région.

33. Le secrétariat de la CESAP coopèrera étroitement avec l'OMS et le Groupe de Washington pour élaborer des recommandations standard applicables aux recensements et aux enquêtes. Il collaborera également avec la CEE pour la formation de représentants des pays du SPECA aux statistiques du handicap. Au niveau interne, la Division de statistique, chargée au premier chef de l'exécution du projet, travaillera en partenariat avec la Division de la pauvreté et du développement et la Division des problèmes sociaux émergents pour optimiser la pertinence pratique du projet.

34. La République de Corée qui a également contribué au financement pour le projet 2004-2006 sur l'invalidité, est une source de financement potentielle pour ce projet.

B. Comprendre les migrations internationales

1. Nécessité d'améliorer les statistiques sur les migrations internationales

35. Les décideurs et universitaires du monde entier se rendent compte de plus en plus non seulement des coûts des migrations mais également de leurs avantages. En septembre 2006, par exemple des représentants de haut niveau de tous les États membres de l'ONU se sont réunis à l'Assemblée générale pour examiner les rapports entre migrations et développement (voir A/61/515).

36. Au cours des dernières décennies, le nombre des migrants internationaux dans le monde a augmenté de façon spectaculaire. En Asie et dans le Pacifique, on considère depuis longtemps que les migrations internationales ont pour but l'installation définitive en Occident. Au cours des dix dernières années, toutefois, les mouvements transfrontières de personnes au sein de la région se sont multipliés rapidement. Aujourd'hui, sur les quelque 191 millions de personnes résidant en dehors de leur pays d'origine dans le monde, environ 49 millions, soit un migrant sur quatre, résident dans la région de la CESAP¹⁵.

37. Étant donné la grande disparité entre les pays de la région sur les plans du développement économique, de l'offre et de la demande de main-d'œuvre, et de l'interdépendance économique croissante, la mobilité des personnes dans la région croît en ampleur et en complexité. Les migrations internationales font maintenant partie du panorama économique, social et politique de la région, avec des avantages considérables et des coûts élevés tant pour les pays de destination que pour les pays d'origine. Si certains pays de la région sont principalement soit des pays d'origine soit des pays de destination, un nombre croissant d'autres sont devenus à la fois des pays d'accueil et des pays d'envoi de migrants internationaux.

38. Les pays destinataires peuvent retirer des avantages macro-économiques substantiels des migrations comme la réduction des pénuries de main-d'œuvre et l'enrichissement du capital humain. En même temps, elles peuvent avoir des effets négatifs sur les salaires et l'emploi des pays d'accueil, bien que, de manière générale les immigrés comblent les déficits de main-d'œuvre dans les secteurs qui n'attirent pas la population locale. L'effet des migrations sur le coût des services publics et sociaux est généralement lié à l'âge et au statut socioéconomique des immigrants. Pour les pays d'origine, on peut citer, parmi les avantages principaux des migrations, l'incidence des envois de fonds sur leur économie, les transferts de savoir et de compétences et un répit sur les plans du chômage et du sous-emploi. En revanche, la dépendance d'une économie nationale à l'égard des envois de fonds des migrants, et l'exode des compétences résultant de l'émigration de main-d'œuvre qualifiée sont autant d'inconvénients. Indépendamment des considérations économiques, l'intégration des immigrés et la protection de leurs droits humains continuent de se révéler difficile. Le trafic d'êtres humains demeure un problème préoccupant.

¹⁵ Département des affaires économiques et sociales, *International Migration Wall Chart 2006* (Publication des Nations Unies, n° de vente E.06.XIII.6).

39. Étant donné les rapports réciproques entre migrations et développement, les premières sont susceptibles d'influencer, directement ou indirectement, la réalisation de plusieurs des objectifs du Millénaire pour le développement ce qui peut comporter des avantages et des inconvénients. On admet que de nouvelles mesures sont nécessaires pour mieux gérer les migrations et mobiliser le potentiel qu'elles représentent pour le développement en général et pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement en particulier. De meilleures politiques sont également nécessaires pour faciliter l'intégration des migrants aux sociétés d'accueil et pour garantir l'entière protection de leurs droits. L'élaboration de nouvelles politiques, toutefois, se heurte actuellement à la pénurie de données adéquates sur les migrations internationales et les problèmes qui s'y rattachent comme l'a également fait remarquer le Secrétaire général dans son récent rapport sur les migrations internationales et le développement¹⁶.

40. Sauf dans un petit nombre de pays ayant des systèmes fiables et permanents d'inscription sur des registres d'état civil, les recensements démographiques sont la seule source de données à partir de laquelle il est possible d'obtenir un tableau global de la communauté migratoire internationale. Si la collecte d'informations adéquates sur les groupes et les flux migratoires ainsi que sur l'évolution des migrations nécessiterait l'utilisation d'une combinaison imaginative d'instruments divers, les recensements peuvent constituer l'élément central d'un système intégré de données sur les migrations. Bien que plus difficile, la prochaine série de recensements devrait également contribuer à l'amélioration des données sur les flux à condition que des méthodes appropriées soient utilisées et que les données soient partagées entre les pays d'origine et les pays de destination.

41. Aujourd'hui, pour diverses raisons, les données relatives aux migrations, même si elles sont collectées, sont rarement traitées ou compilées. Ainsi, bien que l'on admette généralement que les migrations internationales ont un impact différent sur les hommes et sur les femmes, il est rare que les données pertinentes soient ventilées par sexe. Le fait que d'autres indicateurs socioéconomiques ne le soient pas non plus rend une analyse pratique pertinente plus difficile.

42. La comparabilité internationale des données est encore limitée. Le degré d'harmonisation des concepts et définitions fondamentaux est encore insatisfaisant aux niveaux mondial et régional. Même sur des concepts fondamentaux comme ce qui constitue un migrant ou son lieu de résidence habituel, on n'est pas parvenu à se mettre d'accord de manière définitive. Ces difficultés expliquent en partie pourquoi les recommandations de l'ONU sur les statistiques des migrations internationales (Rev. 1)¹⁷ n'ont pas été adoptées par un grand nombre de pays.

43. Cette absence de comparabilité est particulièrement problématique parce que les données relatives aux migrations, en tant que phénomène transnational, doivent être partagées entre les pays. Il faut en particulier que les pays d'origine et les pays de destination coopèrent plus étroitement pour obtenir plus facilement des données sur les flux migratoires internationaux.

¹⁶ A/60/871.

¹⁷ ST/ESA/STAT/SER.M/58/REV.1.

44. Enfin, la région n'a accumulé que peu d'expérience et dispose de peu de capacité pour diffuser les données efficacement et pour procéder à des analyses approfondies et pertinentes sur un plan pratique.

2. Constituer un système de données sur les migrations autour des recensements de population

45. En insérant l'élément migratoire dans le programme régional de recensements, le secrétariat de la CESAP vise à encourager et à aider les pays de la région de l'Asie et du Pacifique à inclure la collecte de données relatives aux migrations dans les prochains recensements. On pense que cela améliorera la disponibilité, la qualité et la comparabilité des données internationales sur les migrations, ce qui contribuera à la formulation de mesures pratiques au niveau de la région. Le programme met en évidence l'importance des recensements au sein d'un système national intégré d'informations sur les migrations et devrait donner les résultats attendus par le renforcement des capacités statistiques nationales à mesurer les migrations internationales et grâce à un appui méthodologique pour la diffusion et l'analyse de données ayant une pertinence pratique.

46. Le secrétariat de la CESAP cherche à relier l'élément migratoire du programme régional de recensements à l'initiative mondiale de la Division de statistique de l'ONU, en premier lieu par la réunion d'experts sur la mesure des migrations internationales: concepts et méthodes, qui doit se tenir du 4 au 7 décembre 2006. Outre l'examen de ces concepts et méthodes, la réunion sera consacrée à la préparation d'un manuel sur les statistiques des migrations internationales.

47. Le secrétariat de la CESAP souhaite consulter ses membres sur les activités stratégiques prioritaires et certaines activités programmatiques concrètes qui seront entreprises au titre du volet migratoire du programme régional de recensements. À la prochaine réunion CESAP d'experts sur un programme régional de recensements les 27 et 28 novembre 2006, les experts examineront les pratiques actuelles des différents pays en matière de collecte de statistiques des migrations internationales dans la région et détermineront les difficultés d'application des concepts et définitions actuels, recommandés par l'ONU, aux migrations internationales. Les résultats de cette réunion constitueront la contribution de la région de l'Asie et du Pacifique aux discussions de la réunion d'experts de la Division de statistique de l'ONU prévue en décembre.

48. Au titre de l'élément migratoire proposé pour le programme régional de recensements, le secrétariat de la CESAP soumettra aux participants à la réunion d'experts sur un programme régional de recensements une proposition en vue d'élaborer des directives pour la collecte et la diffusion des données sur les migrations aux fins de recensement. À cet égard, il est proposé de suivre une démarche pluridirectionnelle, notamment:

a) *Tests pilotes et analyse.* Un atelier précédant les études pilotes discutera de la série de questions, des définitions et des concepts recommandés au niveau mondial et recherchera un consensus sur une série de questions devant faire l'objet d'un test en fonction des besoins régionaux en données.

On y discutera puis conviendra des moyens de traitement des données et des tableaux recommandés. L'atelier sera suivi de tests pilotes sur les questions proposées, dans cinq à sept pays, puis d'un autre atelier. Des recommandations régionales sur la mesure et l'analyse des données relatives aux migrations susceptibles d'être utilisées au cours de la série de recensements de 2010 et reprises dans la discussion mondiale seront le résultat escompté de cet atelier postérieur aux tests pilotes;

b) *Directives régionales.* A partir des recommandations régionales, des directives seront élaborées pour aider les pays à introduire un élément migratoire dans les recensements. Ces directives pourront également être utilisées dans le manuel de la Division de statistique de l'ONU;

c) *Renforcement des capacités.* À l'aide des directives régionales (et du manuel de l'ONU si possible) pour guider les stagiaires, l'ISAP organisera un atelier de formation pour renforcer les capacités des offices statistiques nationaux de mesurer et d'analyser les statistiques des migrations;

d) *Services consultatifs.* Le secrétaire de la CESAP fournira des services consultatifs aux membres et membres associés pour la collecte et l'analyse des données sur les migrations. Cette activité sera menée soit par la Division de statistique de la CESAP, soit par l'échange d'experts entre les membres;

e) *Mécanisme pour faciliter les échanges transfrontières de données.* Un atelier sera organisé pour mettre en évidence les meilleures pratiques sur le partage de l'information relative aux migrations et pour trouver des mécanismes permettant de faciliter et d'intensifier les échanges transfrontières de données. Les participants aideront également les pays, organismes internationaux et les universitaires à avoir une meilleure compréhension des flux migratoires dans la région. Les mécanismes proposés seront mis à l'épreuve dans le cadre d'une étude pilote entre deux pays choisis;

f) *Création d'un réseau régional d'experts locaux.* Un réseau régional d'experts des migrations sera établi afin de renforcer les échanges d'experts locaux dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

49. L'expérience acquise au cours de cette étude pilote sera partagée avec les autres pays et utilisée pour améliorer les mécanismes d'échange d'informations dans la région. Ce projet devrait permettre de disposer d'un instrument extrêmement utile pour centraliser l'information sur les migrations régionales.

50. Ce volet sera mis en œuvre par la Division de statistique de la CESAP en collaboration avec la Division des problèmes sociaux émergents. Au nombre des partenaires potentiels on mentionnera la Division de statistique de l'ONU, le FNUAP, l'Organisation internationale pour les migrations et le Groupe de coopération Sud-Sud du Centre régional du PNUD. Le budget ordinaire de la CESAP et d'autres sources traditionnelles seront une source de financement possible.

V. SOUTIEN EN FAVEUR D'UNE UTILISATION EFFICACE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

51. Cet élément du programme régional de recensements fait directement écho aux recommandations de la réunion d'experts sur les recensements de 2004 ainsi qu'à l'enquête de méta-information qui avait déterminé que les pays de la région avaient besoin d'un soutien pour faciliter l'utilisation efficace des SIG et d'autres applications appropriées de TI pour la gestion des opérations de recensement ainsi que pour le traitement et la diffusion des données.

52. Les progrès des TI au cours de ces vingt dernières années a permis de gérer les opérations de recensement, de collecte et de capture des données et d'obtenir les résultats de manière beaucoup plus rationnelle. D'une part, de nombreux pays ont adopté les SIG pour produire des cartes aréolaires de dénombrement de haute qualité puis diffuser les résultats sur des cartes multicouches. En outre, la conception des questionnaires de recensement, l'énumération, le traitement et la diffusion des données ont été grandement améliorés grâce à l'utilisation des nouvelles techniques de capture telles que la lecture optique de marque (OMR), la reconnaissance intelligente de caractères (ICR) ou d'autres technologies nouvelles comme l'assistant numérique personnel (PDA) et l'entretien personnel assisté par ordinateur (CAPI) ainsi que divers programmes de traitement des données et technologies Internet.

53. Les avantages potentiels des applications de TI à la collecte et à la diffusion des données démographiques sont remarquables. Dans le cadre du projet financé par le PNUD sur l'application des nouvelles technologies à la collecte, au traitement, à la diffusion et à la présentation des données, exécuté par la Division de statistique de la CESAP entre 1997 et 2001, plusieurs pays de la région de l'Asie et du Pacifique ont expérimenté l'application des technologies de GPS pour améliorer les cartes de recensement et la diffusion des résultats sur l'Internet. Ils ont également adopté les toutes dernières technologies de capture et de reconnaissance des données numériques ce qui leur a permis de réaliser des économies de 2 millions de dollars par rapport au coût des opérations manuelles de saisie des données.

54. Toutefois, pour de nombreux pays en développement, l'application de ces nouvelles technologies nécessite souvent des travaux importants de modernisation des infrastructures de TI. Ainsi, l'utilisation des SIG requiert un niveau élevé de compétences techniques, des infrastructures de TI très sophistiquées et une base de cartes numériques du pays qui sont toutes très coûteuses et dépassent souvent les possibilités des offices statistiques nationaux. L'adoption des SIG et d'autres technologies nouvelles peuvent cependant constituer un choix stratégique majeur ayant un impact bien au-delà des recensements et susceptibles d'affecter l'ensemble du système statistique national.

1. Développer la diversité et les meilleures pratiques

55. C'est en Asie et dans le Pacifique que l'on trouve le fossé numérique le plus vaste de toutes les régions du monde. Si certains pays comme le Japon et la République de Corée sont à la pointe du progrès pour ce qui est des innovations et des applications des TI, d'autres comme l'Afghanistan et Timor-Leste ont beaucoup de mal à mettre en place des infrastructures de base pour les

télécommunications. Beaucoup d'autres pays de la région, notamment la Chine, l'Inde, la Malaisie, Singapour et les Philippines sont devenus des sites de choix pour la délocalisation des activités de traitement des données de TI, la fabrication de produits et la mise au point de logiciels informatiques.

56. Cette très grande diversité de capacités de TI se manifeste dans l'application de ces technologies aux opérations de recensement et offre une excellente occasion au pays de la région de procéder à des échanges efficaces de compétences et de développer la coopération technique.

57. Tirant parti de cette diversité, la Division de statistique de la CESAP a géré avec succès le projet financé par le FNUAP sur l'application des nouvelles technologies à la collecte et à la diffusion des données démographiques entre 1997 et 2001.¹⁸ Le projet a démontré que la création d'un réseau d'experts au niveau intrarégional était un moyen efficace pour évaluer et adopter les nouvelles technologies. Des fonds ont été dégagés pour la création d'un groupe dédié d'experts (groupe de travail) choisis par et parmi les bureaux de statistique des États membres pour évaluer les nouvelles technologies et rédiger des directives pour leur utilisation. Ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises pendant trois ans et a mis ses compétences à la disposition des pays au cours d'ateliers. Le groupe a su expliquer et interpréter clairement des termes techniques difficiles et rédiger des recommandations pertinentes que les dirigeants pouvaient comprendre et utiliser.

58. Le projet a également grandement profité de la participation du secteur privé aux ateliers de formation. Au cours de ceux-ci, les entreprises de TI ont fait des démonstrations de groupes de capture des données dans le centre de conférences des Nations Unies afin que les participants observent le déroulement des opérations et se rendent compte de ce qu'était en pratique la capture des données. Après avoir vu la nouvelle technologie dans son application, les participants au projet ont mieux compris quelles étaient ses capacités et se sont montrés plus enthousiastes quant à son utilisation. Il a ainsi été plus facile de convaincre les bureaux nationaux de statistique et les donateurs à investir dans les nouvelles technologies.

2. Faciliter une application efficace des TI et des SIG

59. Tirant parti de la diversité de la région de l'Asie et du Pacifique, et de l'expérience réussie du secrétariat de la CESAP, ce dernier propose de soutenir l'utilisation des TI et des SIG pour les recensements dans les pays de la région. Pour y parvenir les activités suivantes seraient entreprises au titre de l'élément TI du programme régional:

a) On effectuera une enquête pour déterminer l'expérience acquise et les plans actuels des pays de la région concernant l'utilisation des TI au cours des diverses phases des recensements à venir, la présence d'experts pour les recensements de la région et les secteurs où un soutien est nécessaire.¹⁹ Partant de l'enquête et d'autres études, on procédera à une évaluation assistée par ordinateur des meilleures pratiques et de l'assistance dont les pays auraient besoin;

¹⁸ Il s'agit du projet financé par le FNUAP «Application of New Technology in Population Data Collection, Processing, Dissemination and Presentation» (RAS/96/P12), exécuté par la Division de statistique au cours de la période 1997-2001 en préparation à la série de recensements de la population et de l'habitat de 2000.

¹⁹ Les préparatifs des prochains recensements battant leur plein, les pays seront mieux à même de fournir les informations nécessaires qu'avant l'enquête de 2005.

b) On organisera un atelier régional pour mettre en commun les données d'expérience et les meilleures pratiques et discuter des solutions possibles pour les pays en difficulté. Les conclusions et recommandations de l'atelier serviront de base à une directive régionale sur le choix des technologies appropriées pour les opérations de recensement;

c) On organisera un atelier de formation régional sur les SIG à l'intention des pays qui prévoient d'adopter ces systèmes pour leurs recensements;

d) On créera un réseau régional d'experts en SIG et TI pour les recensements qui constitueront un réservoir de compétences pour la coopération technique;

e) On facilitera la coopération technique entre pays en finançant des voyages d'étude et en fournissant des services consultatifs à la demande des pays;

f) On créera un outil de gestion du savoir utilisable sur le Web pour diffuser les directives et les meilleures pratiques régionales et mettre les experts des pays en rapport pour faciliter l'échange de savoir et de compétences.

60. Ce programme sera mis en œuvre par la Division de statistique de la CESAP en collaboration avec d'autres partenaires, notamment la Division de statistique de l'ONU, le FNUAP, la Section de la coopération technique de la Division de la gestion du programme (CESAP) et le Groupe de la coopération Sud-Sud du Centre régional du PNUD.

61. Le Fonds d'affectation spécial pour les recensements de la population et de l'habitat dont la Division de statistique de l'ONU assure la coordination, ou le FNUAP, est une source possible de financement.

VI. CONCLUSION

62. Le programme régional de recensements proposé par la Division de statistique de la CESAP vise à soutenir le renforcement des capacités statistiques nationales dans la région de l'Asie et du Pacifique en promouvant le Programme mondial de recensements de la population et du logement de 2010 dans trois domaines particuliers: a) l'application des principes et recommandations mondiaux; b) la collecte de données de recensement sur les problèmes émergents, en particulier ceux qui concernent l'invalidité et les migrations; et c) l'utilisation efficace des SIG et des TI dans les opérations de recensement. Dans chaque domaine de programme, selon que de besoin, la stratégie d'exécution combinera les activités de promotion et le soutien méthodologique, les outils de formation et de gestion du savoir pour obtenir le résultat escompté. Le programme met également l'accent sur la nécessité de compléter les autres initiatives mondiales et régionales et de collaborer avec des partenaires nationaux, régionaux et internationaux.

63. Le Comité est invité à faire des commentaires sur les priorités proposées et à donner son avis sur les activités du programme.

ANNEXE

RÉSOLUTION 2005/13 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Programme mondial de recensements de la population et du logement de 2010

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1995/7 du 19 juillet 1995, dans laquelle il a demandé au Secrétaire général de poursuivre l'élaboration du Programme mondial de recensements de la population et du logement de 2000 et a prié instamment les États Membres de l'Organisation des Nations Unies d'effectuer des recensements de la population et de l'habitat pendant la période 1995-2004, ainsi que ses résolutions antérieures dans lesquelles il avait approuvé les programmes décennaux précédents,

Ayant examiné l'action menée par les États Membres pour effectuer des recensements de la population et de l'habitat dans le cadre du Programme mondial de recensements de la population et du logement de 2000, ainsi que les activités de l'Organisation des Nations Unies et des organismes de financement à l'appui de ces actions,

Conscient que la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010 est d'autant plus importante qu'elle fournira les données nécessaires aux activités de suivi du Sommet du Millénaire, tenu à New York du 6 au 8 septembre 2000, de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire du 5 au 13 septembre 1994¹, du Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995², de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing du 4 au 15 septembre 1995³ et de la Conférence sur les établissements humains (Habitat II), tenue à Istanbul du 3 au 14 juin 1996⁴, ainsi que d'autres réunions régionales et nationales,

Considérant l'importance du recensement de la population et de l'habitat pour la préparation d'un ensemble utile de données nationales de base et d'informations nécessaires à la planification et à la gouvernance socioéconomiques,

Soulignant que, pour l'ensemble d'un pays et pour chacune de ses divisions administratives, les recensements périodiques de la population et de l'habitat constituent l'une des principales sources de données nécessaires à une planification efficace du développement et au suivi des questions de population ainsi que des tendances, politiques et programmes socioéconomiques et environnementaux,

¹ *Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18).

² *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8).

³ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13).

⁴ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), Istanbul, 3-14 juin 1996* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.97.IV.6).

1. *Soutient* le Programme mondial de recensements de la population et du logement de 2010, qui consiste en activités visant à faire en sorte que les États Membres effectuent au moins un recensement de la population et de l'habitat pendant la période allant de 2005 à 2014;

2. *Invite instamment* les États Membres à effectuer un recensement de la population et de l'habitat et à en diffuser les résultats, qui doivent constituer une source clef d'information aux fins de la planification et du développement aux niveaux local, national, régional et international, et à communiquer ces résultats aux acteurs nationaux ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres organisations intergouvernementales afin de contribuer à l'exécution d'études sur la population, l'environnement et des questions et programmes de développement socioéconomique;

3. *Souligne* l'importance du Programme mondial de recensements de la population et du logement de 2010 aux fins de la planification socioéconomique, et demande qu'il fasse l'objet d'un soutien accru;

4. *Prie* le Secrétaire général d'exécuter le Programme mondial de recensements de la population et du logement de 2010.

*36^e séance plénière
22 juillet 2005*

- - - - -